

# ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE Des TIREURS VÉTÉRANS

---

## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT GENEVOIS INDIVIDUELS VÉTÉRANS

### 25 MÈTRES

#### Catégorie d'âge :

Dames et hommes tirent dans la même catégorie d'âge.

|                                                        |                |
|--------------------------------------------------------|----------------|
| Vétérans ( V )                                         | 60 – 69 ans    |
| Séniors Vétérans ( SV ) – Vétérans d'Honneurs – ( VH ) | 70 ans et plus |

Si une catégorie n'arrive pas à un minimum d'inscription de six tireurs, ces derniers tirent dans la catégorie précédente.

La catégorie doit figurer sur la feuille de stand.

#### Armes et positions :

|             |                                  |
|-------------|----------------------------------|
| PSPC – PSGC | A une main, bras franc.          |
| PO          | A une ou deux mains, bras franc. |

#### Programme de tir et finale :

|           |                                                                                                                                                                                                             |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précision | Cible PP 50 cm à 10 points<br>5 coups d'essais, puis<br>15 coups en 3 séries de 5 coups en 5 minutes<br>chacune<br><i><u>Observation optique autorisée</u></i>                                              |
| Vitesse   | Cible ISSF-98, évaluation de 5 à 10 points<br>5 coups d'essais en 50 secondes, puis<br>1. 1 série de 5 coups en 50 secondes<br>2. 1 série de 5 coups en 40 secondes<br>3. 1 série de 5 coups en 30 secondes |

#### Classement :

Le classement se fait par l'addition des 30 coups.

En cas d'égalité de points, appui par :

1. Vitesse (total des 3 séries)
2. Précision (total des 3 séries)
3. L'âge le plus élevé.

**Proclamation des résultats :**

La proclamation des résultats se fait au terme du programme de tir de la finale.

Le premier classé sera déclaré Champion Genevois des Vétérans.

Le deuxième classé sera déclaré Vice-Champion Genevois des Vétérans

Le troisième classé sera médaillé.

Le quatrième et le cinquième classés reçoivent une carte-prime à CHF. 10.-

Les distinctions et cartes-primes seront remises lors de l'Assemblée Générale.

**Dispositions particulières :**

Les réclamations et recours concernant le tir se fait sur place et seront traités oralement par les commissaires compétents.

La Commission Technique de l'ACGTV statue définitivement.

Les participants acceptent les programmes et les règlements qui leur sont proposés.

Le Président :

Le Directeur de tir :

*Fait à Genève, le 04 mai 2002*

*modifié en avril 2007*